

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

### 1. IDENTITE

ALC Presta, représentée par Mme Céline Charlemagne, est une Entreprise Individuelle sous le régime de l'Auto-entreprise située au 57-59 rue Ramey, boîte 30 - 75018 Paris, dont le numéro de Siren est le 513 972 505.

### 2. SERVICES PROPOSES

ALC Presta propose des services de secrétariat et d'assistantat externalisés.

### 3. TARIFS

#### Particularité

ALC Presta est dispensée d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM).

Dans ce cadre, la **TVA n'est pas applicable**, conformément à l'article 293 B du CGI.

#### Principes

La facturation est effectuée à l'unité, à l'heure ou au forfait selon la mission.

Les tarifs transmis ou indiqués par ALC Presta sont susceptibles de modification chaque trimestre et sans avis préalable.

Ainsi, les tarifs indiqués sur les supports de communication d'ALC Presta (fiches produits, par exemple) sont donnés à titre indicatif et ne remplacent nullement un devis personnalisé en bonne et due forme.

Tout devis sera adressé gratuitement sur simple demande.

La durée de validité du devis sera indiquée sur ce dernier, et, à défaut, cette durée ne pourra excéder 1 mois.

#### Remises de tarification

Certaines remises seront pratiquées automatiquement, notamment :

- 10% sur la première commande de tout client
- 10% pour les Associations, applicable sur toutes les commandes et cumulable avec toute autre remise, sauf avis contraire spécifié.

#### Frais complémentaires

Les frais qui pourront être ajoutés en sus du devis validé par le client seront :

- Les frais de fournitures nécessaires à la réalisation des travaux commandés
- Les frais de livraison (affranchissement postal, emballage, papiers, enveloppes, encre, CD,...)

Certains frais liés aux déplacements sur site pour les prestations réalisées chez le client.

#### Majorations

Certaines majorations seront appliquées en fonction de la période de réalisation des travaux, à savoir :

- Supplément de 10% pour les travaux effectués après 18h
- Supplément de 20% pour les travaux effectués le Week-end (sam, dim)
- Supplément de 30% pour les travaux effectués les jours fériés

### 4. VALIDITE DES COMMANDES

Toute réception par ALC Presta d'un devis signé, daté et revêtu de la mention « bon pour accord » sera considérée comme un ordre de commande ferme et définitif.

Par ailleurs, tout bon de commande ou tout devis signé sous-entend la prise de connaissance et l'acceptation par le client des présentes conditions générales de vente, des informations et annexes qui lui auront préalablement été transmis.

### 5. DROIT DE RETRACTATION

Un droit de rétractation sera cependant accepté dans la limite de 7 jours ouvrés suivant la date du devis signé, et uniquement s'il est prévu un début d'exécution de la prestation postérieure à ce délai de 7 jours.

### 6. DELAIS DE REALISATION

Les prestations commandées par le client seront réalisées dans le cadre des délais convenus auparavant entre ALC Presta et le client.

ALC Presta s'engage à proposer les délais les plus adaptés à la demande du client et dans la mesure de ses possibilités.

### 7. MODALITES DE RECEPTION/LIVRAISON DES DOCUMENTS

La réception des fichiers en provenance du client et la livraison des travaux réalisés par ALC Presta peuvent être réalisés par différents moyens et sur différents supports : courrier, fax, email, CD-R, Clé USB du client, FTP...

Les modalités de réception et livraison seront adaptées à chaque client et en fonction des prestations à réaliser.

### 8. COÛTS DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION A DISTANCE

Les coûts des techniques de communication à distance nécessaires dans le cadre des missions qui seront confiées à ALC Presta par le client sont listés ci-après :

- Affranchissement du courrier : Tarifs en vigueur à La Poste
- Fax : tarif de la communication en vigueur selon secteur géographique
- Email : coût de la communication internet
- CD-R : frais facturés forfaitairement au tarif de 2€ par CD + frais d'envoi par poste
- FTP : coût de la communication internet

### 9. FIN DES PRESTATIONS

Les prestations d'ALC Presta sont considérées comme achevées à la remise des livrables sur quelque support que ce soit (numérique ou papier).

Cependant, un « aller-retour » pour quelques corrections pourra intervenir dans la limite des engagements contractuels.

En revanche, toute nouvelle demande de la part du client (demandes hors contrat) fera obligatoirement l'objet d'un nouveau devis et d'une facturation complémentaire.

### 10. REGLEMENT DES FACTURES

#### Conditions et modalités de règlement :

Les conditions et délais de règlement varient selon le type, le volume et le montant des prestations. Elles seront mentionnées sur chaque devis.

Les factures devront être honorées dans les délais indiqués par le devis préalablement accepté par le client.

Pénalités de retard : Tout retard de paiement entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard au taux de 12 % l'an conformément à la loi n° 921442 du 31/12/92.

Escompte : aucun escompte ne sera accordé en cas de versement anticipé.

#### Moyens de règlement :

- Par Chèque bancaire ou postal
- Par Virement bancaire ou postal
- En espèces contre récépissé (dans le cas de proximité géographique)

### 11. CONFIDENTIALITE

ALC Presta s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations et documents fournis par le client.

Le client s'engage de son côté à respecter la plus stricte confidentialité concernant les éléments fournis par ALC Presta, notamment les éléments tarifaires et les informations de méthodologie.

### 12. REFERENCE COMMERCIALE

Le client autorise ALC Presta à le citer en référence, et notamment :

- à utiliser son nom sur des supports de communication (site web, flyers, plaquettes...)
- à mentionner son secteur d'activité ainsi que le type de prestation réalisée par ALC Presta pour le compte du client
- à citer le rôle ou le titre du référent chez le client

Si le client refuse d'être référent, il lui suffit d'en avertir ALC Presta par simple écrit (email, courrier).

### 13. FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre les obligations d'ALC Presta envers ses clients.

Il est considéré comme cas de force majeure, un événement postérieur à la conclusion du contrat (devis signé), indépendant de la volonté, imprévisible et irrésistible.

L'événement constitutif de force majeure est exonérateur de responsabilité.

### 14. BONNE FOI

Les deux parties s'engagent à se comporter entre elles de manière loyale et de bonne foi. Le client s'engage notamment à communiquer à ALC Presta toutes les informations nécessaires au bon déroulement de sa mission.

### 15. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Toutes les données que le client confiera à ALC Presta permettront la réalisation de ses commandes.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le client disposera d'un droit de rectification, de modification et de suppression des données qu'il aura communiquées à d'ALC Presta.

### 16. RESPONSABILITE

La responsabilité d'ALC Presta ne pourrait en aucun cas être engagée dans le cas où le client se livrerait à des activités ou des pratiques contraires aux lois et règlements en vigueur même si des documents conçus par ALC Presta étaient utilisés dans le cadre de ces activités, ce qui est expressément accepté par le client.

### 17. MODIFICATION DES CGV

Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles de modification sans avis préalable.

### 18. ANNEXES

Les échanges d'emails, propositions commerciales et fiches produits viennent compléter les présentes CGV de manière exhaustive. Il est conseillé de s'y référer.